

AIGONDIGNÉ

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 24
- Votants : 27
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) :

DEL 2020_102

L'an deux mil vingt, le 3 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : FLEURIAULT Elvire, pouvoir à AUDE Laurent
MAGNE Didier, pouvoir à Alain COUSSET
NOIZET Michel, pouvoir à Pierre RIVAULT

Date de convocation :

Le 28 octobre 2020

Date d'affichage :

Le 28 octobre 2020

Excusé(e)(s) : HIPEAU Gaëlle

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : Emilien DIDIER

Fait à Aigondigné,
Le 3 novembre 2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2020_102 : VIE ASSOCIATIVE

Objet : HARMONISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu d'uniformiser les tarifs et les conditions générales pour les locations de toutes les salles municipales du territoire de la nouvelle commune,

Considérant la réflexion menée par la commission Vie Associative, Sportive et Culturelle à ce sujet,

M. Patrick TROCHON, élu en charge du projet, présente les tarifs qu'il est prévu d'appliquer au 1^{er} janvier 2021.

Il est demandé au conseil municipal de statuer sur les tarifs et les conditions générales présentées en annexe.

M. Patrick TROCHON énonce les grandes lignes des évolutions :

- **Ajout d'un Tarif 1 jour semaine pour la Salle des Fêtes d'Aigonnay**
 - « Habitants et entreprises communales » : **80€**
 - « Hors commune » : **180€**
- **Homogénéisation des ratios** permettant le calcul des tarifs de location de l'ensemble des salles :
 - Ratio fixé à **2** entre les tarifs « 1 jour semaine » et « week-end complet »,
 - Ratio fixé à **2,25** entre les tarifs « habitants et entreprises communales » et « hors commune », avec un **arrondi des tarifs aux 5€ supérieurs.**
- **Conditions générales** :
 - Conditions de location d'une **journée complémentaire accolée à un week-end** :

AIGONDIGNE

- Si la demande de location émane du locataire, le prix de location d'une journée est ajouté au prix de location du week-end.
- Dans le cas d'un jour férié qui tombe un vendredi ou un lundi, le locataire disposera des 3 jours consécutifs au prix de location du week-end, même s'il ne souhaite louer que le jour férié.
- Montant de la caution pour la location des salles communales : **1000€**
- Compléments apportés au paragraphe « **Assurance** »
- Compléments apportés au paragraphe « **Dommmages** »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Décide de valider les tarifs et conditions présents dans le document annexé à la présente à compter du 1^{er} janvier 2021



Le Maire,
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.